



COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le jeudi 14 mai 2009

La prestation pour l'achèvement des études dans le délai prévu est maintenant disponible

FREDERICTON (CNB) - Les Néo-Brunswickois qui obtiennent leur diplôme d'un établissement d'enseignement postsecondaire dans le délai prévu pour leur programme d'études et dont le montant total de leurs prêts étudiants dépasse 26 000 \$ peuvent maintenant présenter une demande de prestation pour l'achèvement du programme dans le délai prévu. Le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, Donald Arseneault, en a fait l'annonce aujourd'hui.

« La prestation pour l'achèvement des études dans le délai prévu constitue le programme de réduction de l'endettement le plus innovateur que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a conçu pour ses diplômés, a fait remarquer M. Arseneault. Il vise à aider les diplômés de niveau postsecondaire en s'attaquant à la question de l'endettement des étudiants et en encourageant les étudiants à finir leurs études en temps opportun. »

Les étudiants qui obtiennent un baccalauréat, un certificat ou un diplôme d'un établissement d'enseignement postsecondaire public, ou d'un établissement d'enseignement privé sans but lucratif conférant des grades universitaires au Nouveau-Brunswick sont admissibles s'ils répondent à certains critères.

Ainsi, ils doivent terminer leurs études dans le délai prévu par leur programme et avoir contracté des prêts des gouvernements fédéral et provincial dont le total dépasse 26 000 \$. En pareil cas, ils obtiendront une remise de prêt pour 100 % du montant qui dépasse cette somme.

« La prestation pour l'achèvement des études dans le délai prévu aidera bon nombre de nouveaux diplômés à réduire le lourd fardeau de leur dette étudiante », a souligné Duncan Gallant, président de l'Alliance étudiante du Nouveau-Brunswick. « Ce programme, associé à d'autres initiatives du gouvernement, constitue un pas dans la bonne direction pour les étudiants néo-brunswickois. »

M. Arseneault mentionne que plusieurs autres engagements ont été annoncés dans le cadre de *Être inspiré. Être prêt. Être meilleur. Plan d'action pour transformer l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick.*

« La prestation pour l'achèvement des études dans le délai prévu accentue l'engagement du présent gouvernement envers les étudiants du Nouveau-Brunswick, a ajouté le ministre. De plus, notre gouvernement a procédé à des améliorations et à des investissements importants dans notre système pour aider les Néo-Brunswickois à avoir accès à une éducation postsecondaire abordable et moderne. »

Ce sont :

- un gel, pour une deuxième année de suite, des droits de scolarité dans les universités

- publiques du Nouveau-Brunswick et le réseau des CCNB-NBCC;
- un doublement de l'ancien rabais de 10 000 \$ sur les droits de scolarité pour les étudiants des deuxième et troisième cycles vivant au Nouveau-Brunswick et son remplacement par des rabais maximaux potentiels de 20 000 \$ des droits de scolarité;
 - l'élimination, en août 2007, de l'évaluation du revenu des parents et des conjoints dans les calculs visant à établir l'admissibilité aux prêts étudiants du Nouveau-Brunswick;
 - des investissements de l'ordre de 160 millions de dollars investis dans les infrastructures des collèges communautaires et des universités au cours des deux prochaines années, tel qu'il a été annoncé dans le budget d'immobilisations.

Dès le mois d'août de cette année, le gouvernement offrira aussi le Programme d'aide au remboursement (PAR) qui dupliquera le plan semblable du gouvernement fédéral. En vertu dudit programme, le montant des versements mensuels pour le remboursement d'un prêt étudiant sera calculé en fonction du revenu et personne n'aura à rembourser son prêt étudiant pendant plus de 15 ans.

De plus amples renseignements relativement à la prestation pour l'achèvement des études dans le délai prévu sont disponibles en ligne. On peut joindre les Services financiers pour étudiants au 506-453-2577 (région de Fredericton et hors de la zone sans frais), ou au 1-800-667-5626 (pour le reste du Nouveau-Brunswick, les provinces de l'Atlantique et à l'ouest jusqu'au centre de l'Ontario).

2009-05-13

PERSONNE-RESSOURCE : Marie-Josée Groulx, Communications, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, 506-444-3465.